

# INTERNAT

**ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023**



## **LYCEE POLYVALENT JULES VERNE MONDEVILLE**

☎ : 02.31.84.40.90

☎ AED : 06.82.98.51.25

@ : LVJ@ac-caen.fr

@ : viescolaire.014168h@ac-caen.fr

🌐 : [www.lycee-jules-verne.com](http://www.lycee-jules-verne.com)

# RÈGLES DE VIE À L'INTERNAT

La vie collective à l'internat n'est possible que si chacun respecte un certain nombre de règles et d'usages que nous allons détailler dans ce document.

Ces règles de vie commune sont rendues d'autant plus nécessaires que nous accueillons à l'internat des élèves à la différence d'âge parfois très importante (de 15 à 20 ans et plus), que nous hébergeons dans l'année des stagiaires d'autres établissements et que nous travaillons en collaboration avec des personnels de service, ce qui implique respect des personnes, des locaux et des horaires.

L'objectif recherché, au travers du respect de ces limites, est de permettre à chacun de trouver dans l'internat un cadre favorable à sa réussite scolaire et à l'épanouissement de sa personnalité.

L'internat gardant son caractère de service rendu aux familles, l'élève demandant son admission s'engage à en respecter les règles. Tout manquement grave à l'observation de celles-ci peut donc entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive, de l'Internat.

## HORAIRES

7h :	Réveil en douceur, lever, toilette Ouverture du self à 7h pour le petit déjeuner
7h40 :	Rangement et aération des chambres. Fermeture de l'internat.
7h45 :	Fermeture du self
17h30 :	Ouverture du BI (Bureau Internat) et des dortoirs. Temps libre.
18h30 – 18h55 :	Accès au self
18h40 :	Fermeture de l'internat
19h30 – 20h15 :	Appel dans les étages et étude (chacun dans sa chambre, portes ouvertes, vous êtes installés sur vos bureaux pour un temps de travail, un temps de lecture. Une salle de travail est à votre disposition dans les étages, discussions à voix basse, temps calme). Des ordinateurs sont également disponibles avec accès internet au BI + impression possible avec accord des CPE.
20h15 – 20h45 :	Temps libre dans l'étage (douche, salle de travail...)
20h45 – 21h30 :	Temps libre dans l'internat (douche, soirée TV, billard, baby-foot, cour, basket...)
21h30 :	Retour dans les chambres. Second appel (possibilité soirée TV au BI ou sortie 23h le mardi ou le jeudi)
22h :	Extinction des feux (retour au calme, chacun dans sa chambre, fin des douches, respect du sommeil)

## SORTIES, LOISIRS

Sauf avis contraire des familles sur le document d'inscription, tous les élèves sont autorisés à sortir du lycée dans les temps libres de la journée. La présence à l'internat devenant obligatoire à 18h45, seuls les internes autorisés pourront sortir de l'établissement.

- **Loisirs et activités :** Tous les internes ont la possibilité de regarder la **télévision à partir de 20h45**, un soir par semaine, selon leur choix. Ils doivent auparavant en avvertir l'assistant d'éducation (AED) de service. Une salle spécifique est prévue à cet effet : **les chambres ne sont pas des espaces de loisirs et doivent garder leur destination de lieux d'étude et de repos**. D'autre part, de 20h45 à 21h30, d'autres activités sont possibles dans le cadre de l'Internat : **Musculation, Tennis de table, Billards, Cafétéria, Lecture de revues, Jeux de société, Salle informatique**. D'autres activités pourraient voir le jour selon la demande des intéressés et le contexte sanitaire.
- **Sorties de soirée :** Les élèves des classes terminales (LT et LP), de Première Bac

Professionnel, de Terminale CAP et des classes de Première du LT ont la possibilité, avec l'accord des parents, de prendre, le mardi soir ou le jeudi soir chaque semaine, **une sortie de soirée jusqu'à la fermeture de l'Internat (22H55)**. Ils devront impérativement **REmplir LA VEILLE LA FICHE DE SORTIE** :

- Avant 17H30, au bureau de la Vie Scolaire
- Après 17H30, au bureau de l'Internat (Lieu de vie)

- **Sortie en groupe** : Les élèves internes peuvent être amenés à quitter l'Internat en soirée, avec l'accord de leur famille, pour participer à des activités de groupe organisées par l'établissement: **voyage, cinéma, théâtre...**
- **Autres sorties** : Toute sortie ou absence exceptionnelle pour la nuit, pour des motifs différents de ceux évoqués ci-dessus, **fera l'objet d'une demande de la famille ou de l'élève majeur au Conseiller Principal d'Education concerné.**
- **Absence d'enseignant(s)** : En cas d'absence de professeur(s) libérant une classe plus d'une demi-journée, les élèves internes ont la possibilité de rentrer chez eux **après en avoir avisé le bureau de la vie scolaire dans la journée et sous réserve de l'accord des parents pour les élèves mineurs(es).**

Ces larges possibilités offertes aux élèves impliquent qu'ils en **respectent les modalités de fonctionnement** et qu'ils sachent surtout **organiser leur temps de travail de la semaine.**

*Le cas échéant, les Conseillers Principaux d'Education chargés de l'Internat pourront être amenés à restreindre ces possibilités de sorties et de loisirs, si ces conditions minimales n'étaient pas remplies.*

## VIE QUOTIDIENNE

### ➤ TENUE DES CHAMBRES

L'implantation d'**équipements** (lit avec tiroir de rangement, armoire, bureau, éclairage individuel mural, miroir) dans le cadre de la rénovation de l'internat constitue un élément de confort et de réussite pour les élèves. L'implantation du mobilier dans les chambres a fait l'objet de concertation avec les délégués élèves et les aménageurs, **il est donc formellement interdit de déplacer lits, tables et armoires.** Pour favoriser la propreté des locaux et le confort de chacun, le port de chaussons est rendu obligatoire, les chaussures devront être rangées dans le tiroir réservé à cet effet. Les AED veilleront particulièrement au respect de l'espace affecté à chacun.

### ➤ EQUIPEMENT

L'établissement fournit aux internes **un traversin, une enveloppe de matelas, deux couvertures, et la clé de la chambre dont ils sont responsables toute l'année.** En cas de non-restitution de la clé en fin d'année **une somme de 5 €** sera demandée aux familles. Les internes doivent se munir d'une paire de draps, d'une couette, d'une paire de chaussons, de deux cadenas et bien sûr de leur trousseau personnel pour chaque semaine.

### ➤ BAGAGERIE

- **Le lundi** : les élèves ont la possibilité d'accéder à la bagagerie de 7h30 à 8h pour y déposer leurs sacs. L'accès sera possible jusqu'à 11h par une ouverture de cinq minutes toutes les heures.
- **Le vendredi** : la bagagerie ouvrira de 7h15 à 7h45 et sera accessible au cours de la journée à chaque fin d'heure de cours.

## INFOS PRATIQUES

### ➤ TELEPHONE

Le numéro de téléphone du Lycée est le **02 31 84 40 90**. Vous pouvez également joindre les **AED au 06 82 98 51 25**. Ces numéros donnent aux familles, en cas d'urgence, un accès direct au bureau de l'Internat.

### ➤ INFIRMERIE

L'infirmerie est à la disposition des élèves pour tout problème de santé. Les élèves peuvent s'y rendre de 20H à 21H pour les soins réguliers. A partir de 21H, en cas d'urgence, ils s'adressent à l'AED de service qui contacte le CPE de service. **En aucun cas un interne malade ne doit rentrer dans sa famille sans être passé par l'infirmerie qui prévient, au besoin, les parents.**

### ➤ STATIONNEMENT

L'accès en véhicule automobile dans l'enceinte du lycée est soumis à l'**autorisation du chef d'établissement**. Un formulaire spécifique est à retirer à la vie scolaire.

## LES PERSONNELS

Nous insistons sur le nécessaire respect mutuel que se doivent élèves et personnels de l'établissement. En particulier, **le respect du travail des agents** de service suppose que le comportement quotidien des élèves n'alourdisse pas davantage leur tâche. Ceci implique entre autres qu'ils doivent laisser l'Internat et ses abords le plus propre possible chaque matin.

**Un Assistant d'Education (AED) a chaque soir la responsabilité d'un étage.** Les élèves peuvent faire appel à lui pour tout problème les concernant. Les AED, plus proches de leurs préoccupations de jeunes, ont pour fonction essentielle de leur venir en aide dans le cadre de l'Internat. **Ils sont les mieux placés des adultes de la communauté scolaire pour devenir les interlocuteurs privilégiés des élèves.** Le respect mutuel doit là encore être la base de ces relations privilégiées.

**Les Conseillers Principaux d'Education se partagent la responsabilité de l'Internat.** Ils sont de service chacun un soir par semaine et ont un **rôle d'encadrement, d'écoute et de dialogue avec les élèves et leur famille.** La vie à l'Internat est un moment privilégié pour ce dialogue et c'est pourquoi des relations de confiance réciproques y sont indispensables.

## CHARTRE D'UTILISATION DES ORDINATEURS

### A L'INTERNAT

La loi doit être respectée :

- Respect de la **propriété intellectuelle** : il est interdit de copier, d'échanger et de diffuser de la musique, des vidéos, des jeux vidéo...
- Respect des **droits de la personne** : il est interdit de véhiculer des injures ou de manière générale de porter atteinte à la dignité humaine.
- La consultation et la diffusion de documents à **caractère raciste, xénophobe, pornographique, de prosélytisme....** sont interdits.

**L'accès internet est prioritairement réservé à une utilisation scolaire dans un souci d'acquisition de connaissances et de recherche de documents.**

Les messageries peuvent être utilisées dans un but personnel ou professionnel (recherche de stage...)

L'utilisation des réseaux sociaux doit être envisagée dans le respect des personnes.

Les téléchargements et les sites d'achats sont interdits.